



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La Secrétaire
Générale**

Paris, le 01/03/2021.

à

Monsieur le Président de la Caisse centrale de
mutualité sociale agricole
Monsieur le Président de la Caisse nationale
d'assurance maladie des travailleurs salariés
Monsieur le Directeur de la Direction générale
du travail

Copies : Monsieur le Directeur général de
l'alimentation,
SG – SDTPS – SDDPRS – ISST

Messieurs les Présidents, Monsieur le Directeur général,

Les conditions de travail en abattoir, lieu atypique qui réunit des travailleurs aux statuts différents (salariés d'une entreprise d'abattage et agents des services vétérinaires d'inspection de l'Etat) sont particulièrement difficiles (environnement bruyant, froid, humide, gestes répétitifs, mise à mort d'animaux...).

Les données assuranciennes confirment les indices élevés de fréquence des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des occurrences d'accidents du travail à ces postes en abattoirs.

Dans ce contexte, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation conduit depuis plusieurs années une réflexion qui a abouti à l'établissement d'un plan de lutte contre les TMS, alliant la création d'un réseau de compétences internes SST Abattoir, le développement de formations des agents visant la prévention des TMS, l'élaboration d'un guide méthodologique pour une meilleure compréhension des conduites de projets conception/rénovation et la mise à disposition d'une ressource en ergonomie, et enfin l'accompagnement de la mise en place d'espaces de discussion au sein des équipes.

En 2017, le ministère a commandé à l'ANACT un premier rapport sur l'amélioration des conditions de travail aux postes de bouverie et de tuerie en abattoirs de boucherie. Ce travail s'est poursuivi en 2018 au travers d'un travail d'étude et d'analyse des enjeux sur les nouveaux modèles de production et de consommation dans la filière viande de boucherie. Dans le cadre de cette étude, l'ANACT a accompagné 12 projets de circuits de proximité couvrant 8 régions au moyen d'un dispositif d'innovation collaborative.

Par ailleurs, le ministère mobilise, depuis juin 2019, un cabinet en ergonomie en accompagnement des services vétérinaires à l'occasion de projets de rénovation/conception qui touchent les postes sur chaîne des SVI.

Je souhaite, tout comme les organisations syndicales du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel que la démarche active d'amélioration des conditions de travail dans ce secteur soit poursuivie à destination des salariés et des agents des services vétérinaires d'inspection de l'Etat, et ce d'autant plus que la pandémie actuelle de Covid-19 accroît la difficulté des conditions de travail, via notamment les mesures de prévention destinées à éviter les situations favorisant la propagation du virus.

L'efficacité des mesures de prévention, et notamment la nécessaire distanciation physique, dépend des locaux (taille, aération, circuits de passage...), mais aussi de la possibilité de pouvoir se parler à distance. Or, le niveau sonore ambiant sur chaîne est très souvent supérieur à 85 dB(A) voire supérieur à 90 dB(A) ce qui conduit à des niveaux d'exposition des travailleurs (dose sur 8 heures) supérieurs à 80 dB(A). Pour mémoire, l'ambiance sonore fait partie des contraintes fortes qui nuit à la santé des travailleurs (pertes auditives, stress, interférence avec la communication parlée). La réglementation impose au-delà du seuil d'exposition individuelle journalière de 85 dB(A), hors PICB, la mise en œuvre d'un programme de mesures techniques de réduction d'exposition du bruit.

Cette nuisance est désormais également un frein à la mise en place de mesures de prévention contre la covid-19.

C'est pourquoi, dans ce contexte, j'ai souhaité que mes services prennent votre attache afin que des leviers d'amélioration soient expertisés dans ces domaines. A cette fin, un référent « bruit en abattoir » a été désigné au bureau de l'action sanitaire et sociale de la sous-direction du développement professionnel et des relations sociales, Mme Marianne Lemée.

Nous souhaiterions ainsi que les travaux conduits actuellement par la CCMSA et la CNAMTS à destination des salariés du privé puissent également bénéficier aux agents des services vétérinaires de l'inspection de l'Etat, avec l'appui de mes services. Il semblerait tout particulièrement opportun de conduire une réflexion de fond sur le sujet du bruit en abattoir et ses conséquences sur les salariés comme sur les agents de l'Etat qui y travaillent.

Enfin, je souligne que le plan de relance annoncé par le gouvernement le 3 septembre 2020 constitue une opportunité unique d'investissement sur les thématiques qui nous concernent. En effet, il comporte un important volet consacré à la transition agricole, alimentaire et forestière. Sur les 1.2 milliards € dédiés à cet accompagnement, 130 millions d'euros sont destinés aux projets visant la modernisation des abattoirs, l'amélioration des conditions de travail ou la protection animale. Si ce plan est à destination des entreprises (abatteurs) et de leurs salariés, sur la base du volontariat, il produira nécessairement des effets sur les agents de l'Etat.

Mes services, ainsi que le réseau des inspecteurs santé sécurité au travail du ministère, sont à votre disposition pour engager ce chantier d'importance.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.


Sophie DELAFORTE